

**Nous sommes  
sortis du  
Moyen-Âge**

**LA FENÊTRE N'EST PAS  
UN VIDE-ORDURE !**



Si jeter ses ordures par la fenêtre était monnaie courante au Moyen-Âge, le préfet Poubelle y a mis fin dans un arrêté du 24 novembre 1883

→ Le jet d'ordures peut être la cause d'accidents ou d'incendies, lorsqu'il s'agit de cigarettes allumées

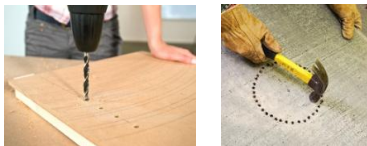


**Vivre en collectivité c'est  
aussi respecter ses voisins**

→ Je baisse le son, mon voisin n'a pas à supporter ma musique



**Un appartement n'est pas une discothèque,  
ni un atelier de bricolage**



**Stop  
aux idées reçues**



Non,...  
je n'ai pas le droit de faire  
du bruit jusqu'à 22 heures

**De jour, comme de nuit,  
je ne dois pas importuner mes voisins**

→ Le tapage  
domestique  
est  
interdit



**Un décret autorise la sanction immédiate**



Le fauteur de trouble  
encourt jusqu'à 450 euros  
d'amende, la confiscation  
du matériel et le paiement  
de dommages et intérêts

→ La ville de Rennes, Rennes Métropole et les bailleurs sensibilisent régulièrement les résidents sur ces problèmes récurrents et inacceptables

**La CNL, association de défense des locataires,  
souhaite que chacun ait le bon geste  
et se sente responsable de la qualité  
de son environnement**



**VIVONS  
ENSEMBLE**



**En bonne intelligence**

**Respectons notre cadre de vie**



**la  
cni 35**

Fédération du Logement, de la Consommation  
et de l'Environnement d'Ille et Vilaine

3 allée de Malmö - 35200 RENNES

Tél. 02.99.22.20.50

## Respectons notre environnement

Une aire de jeux, de la verdure, un jardin à proximité de votre immeuble.

Que préférez-vous ? Ça...



... ou bien ça ?



Ayons le bon geste.  
La Ville de Rennes met des "ramasse - crottes"  
à la disposition des propriétaires de chiens.



## Vandalisme, Incivilités Ça sert à quoi ?



Nous aspirons tous à profiter paisiblement  
de notre logement, alors n'acceptons pas la  
dégradation.

Les tags  
c'est peut-être  
sympa,  
mais pas là !



Il y a des lieux  
pour ça !



Et les poubelles  
c'est pour qui ?



## L'entretien des parties communes c'est l'affaire de tous



Les agents d'entretien assurent  
la propreté de l'immeuble

Respectons-les.  
Respectons leur  
travail.



la  
**cni** 35

Fédération du Logement, de la Consommation  
et de l'Environnement d'Ille et Vilaine